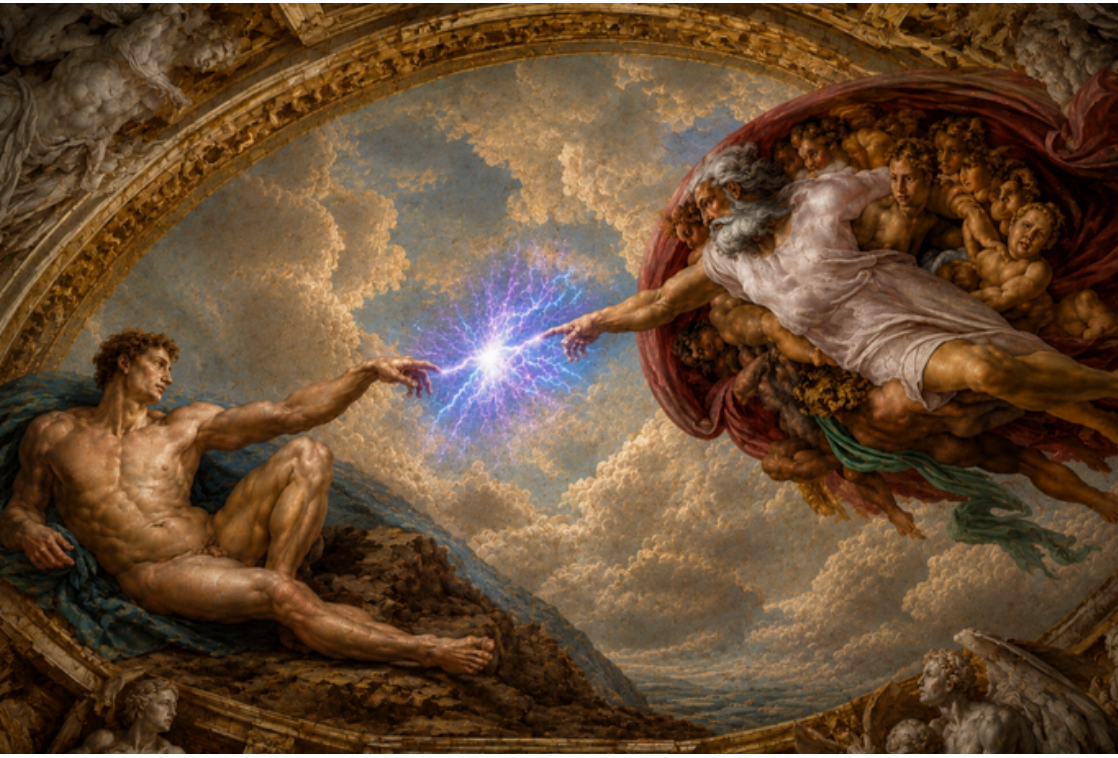
LES XXVÈMES JOURNÉES D'ÉTUDES DE L'INSTITUT DE SCIENCES CRIMINELLES DE POITIERS



LE DROIT PÉNAL FACE À LA

CYBERCRIMINALITÉ

SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE
JÉRÔME BOSSAN ET ROMAIN OLLARD

26 ET 27 NOVEMBRE 2026

AMPHITHÉÂTRE HARDOIN
FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCES SOCIALES
UNIVERSITÉ DE POITIERS - BAT.E9
43 PLACE CHARLES DE GAULLE
TSA 81100 86073 POITIERS CEDEX 9



XXVÈMES JOURNÉES D'ÉTUDE DE L'INSTITUT DE SCIENCES CRIMINELLES DE POITIERS

LE DROIT PÉNAL FACE À LA CYBERCRIMINALITÉ

JEUDI 26 NOVEMBRE 2026

14h00 Mot d'accueil - Antoine Claeys
14h10 Propos introductif - Romain Ollard

I - CERNER LA CYBERCRIMINALITÉ

Présidence Laurent Desessard

A. Identifier le champ de la cybercriminalité

14h30 *Cerner un type de criminalité : la figure criminologique du cybercriminel* - Laurence Leturmy
14h50 *Cerner les frontières de la cybercriminalité : cybercriminalité, cyberdéfense et cybersécurité* - Michel Séjean
15h10 Discussion
15h25 Pause

B. Identifier les réponses à la cybercriminalité

15h40 *Cerner les types de réponses : répression ou régulation ?* - Nicolas Catelan
16h00 *Cerner les types de réponses pénales : droit commun ou droit spécial ?* - Guillaume Beaussonie
16h20 *Cerner les réponses face aux usages abusifs de l'IA* - Jean-Baptiste Thierry
16h40 Discussion

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2026

8h30 Accueil des participants

II - QUALIFIER LA CYBERCRIMINALITÉ

Présidence Romain Ollard

A. Qualifier la cybercriminalité par le droit spécial

9h00 *Les atteintes aux systèmes d'information* - Arnaud Latil
9h20 *Les atteintes aux données à caractère personnel* - Alice Mornet
9h40 *Les abus de la liberté d'expression* - Evan Raschel
10h00 Discussion
10h15 Pause

B. Qualifier la cybercriminalité par le droit commun

10h30 *La sollicitation des infractions contre les personnes* - Jérôme Bossan
10h50 *La sollicitation des infractions contre les biens* - Laurent Saenko
11h10 Discussion

III - RÉPRIMER LA CYBERCRIMINALITÉ

Présidence Jérôme Bossan

A. Adapter la loi pénale substantielle

11h30 *Où réprimer ? Identifier la compétence dans l'espace numérique* – Laurent Desessard et Pierre Jouette

Déjeuner

14h00 *Qui réprimer ? Imputer dans l'espace numérique* - Emmanuel Dreyer
14h20 *Comment réprimer ? Sanctionner dans l'espace numérique* - Pierre-François Laslier
14h40 Discussion
14h55 Pause

B. Adapter les lois de procédure

15h10 *La spécialisation des procédures* - Raphaële Parizot
15h30 *La spécialisation des acteurs* – Zoé Laurenty
15h50 *Table ronde* animée par Sophie Sontag Koenig avec Jérôme Barlatier, Myriam Quéméner et Olivier Violeau
16h30 Discussion
16h45 Propos conclusifs - Agathe Lepage

PRÉSENTATION

Les XXVes journées de l'Institut de sciences criminelles de Poitiers proposent un temps de réflexion sur la cybercriminalité qui met à l'épreuve le droit pénal, ses concepts, ses mécanismes, ses principes. Le terme même de cybercriminalité, cette nébuleuse aux contours incertains et indéterminés, largement galvaudé, mérite réflexion afin de cerner le concept pour mieux répondre au phénomène, qui n'épargne aucun pan de l'activité humaine. Face au défi que représente cette forme de criminalité particulière, affectée d'une dimension internationale irréductible, favorisée par l'anonymat des auteurs, quelles sont les réponses que la loi peut apporter, aussi bien dans le champ pénal que dans celui de la régulation, aussi bien sur le terrain des lois pénales de fond que sur celui des lois de procédure ? Praticiens et universitaires seront réunis pour envisager ces questions dans une approche pluridisciplinaire et transversale.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Contact
ifr.droit@univ-poitiers.fr

L'inscription au colloque est obligatoire sur le site de la manifestation :
https://my.weezevent.com/xxvemes-journees-detudes-de-linstitut-de-sciences-criminelles-de-poitiers-le

- Formation continue (présentiel) : 100 euros (TTC)
- Formation continue (distanciel) : 70 euros (TTC)
- Universitaires et étudiants de l'Université de Poitiers (présentiel ou distanciel) : Gratuit
- Universitaires et étudiants hors Université de Poitiers (présentiel ou distanciel) : 40 euros (TTC)